

Saint-Aubin



COMPTE - RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT AUBIN SUR MER

3 AVRIL 2018 – 20h00

L'an deux mil dix-huit, le mardi trois avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DUCOULOMBIER, Maire.

Étaient présents :

M. BERTY Alexandre, M. BREARD Joël, Mme DESLEUX Annie, M. DUCOULOMBIER Jean-Paul, Mme FRENEHARD Isabelle, Mme GALLIER Noëlle, Mme GESLAIN Christine, Mme JOLIMAITRE Marie-Thérèse, M. JUMEL Bruno, Mme LEMULLOIS Sophie, M. LEMOIGNE Thierry, M. MORIN Guy, M. RIOUAL Arnaud, Mme SALMON DUCOULOMBIER Michèle, M. TANCREZ Jean-Paul.

Absences excusées :

Mme AUDIGIE Marie-Françoise (pouvoir à Mme GALLIER Noëlle)
M. HEBERT Olivier (pouvoir à M. RIOUAL Arnaud)
Mme MARTEAU Christine (pouvoir à Mme FRENEHARD Isabelle)
M. TRANQUART Jean-Alain (pouvoir à M. MORIN Guy)

Madame Annie DESLEUX a été nommée secrétaire de séance.

- ✚ Nombre de membres en exercice : 19
- ✚ Nombre de conseillers ayant donné procuration : 4
- ✚ Nombre de membres présents : 15
- ✚ Nombre de votants : 19

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

- ✚ Monsieur le Maire avise l'assemblée délibérante que M. BREARD arrivera en retard.



COMPTE - RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AUBIN SUR MER
3 AVRIL 2018 – 20h00

Monsieur le Maire souhaite, avant de passer à l'ordre du jour, rendre hommage aux victimes de la tuerie de Carcassonne et de Trèbes. Il demande à l'assistance d'honorer les victimes de cet attentat par une minute de silence.

Approbation du compte rendu du conseil du 27 février 2018

- Le compte rendu est adopté par 12 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Mme AUDIGIE, Mme GALLIER, M. JUMEL, M. LEMOIGNE, M. MORIN) et 1 CONTRE (M. TANCREZ).

N°35/2018 – DM1 – BUDGET ANNEXE ZAD

🚦 20h15 : arrivée de M. BREARD.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 comme présentée en séance.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

N°36/2018 DÉMATÉRIALISATION DE LA TRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET AU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Maire, ou son adjoint délégué, à signer la convention avec la Préfecture relative à la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, ainsi que tout document relatif à cette délibération.

N°37/2018 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, décide par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS (Mme AUDIGIE, M. LEMOIGNE) :

- **D'ATTRIBUER** les subventions aux associations et autres organismes publics nommés en annexe de la présente délibération.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2018 de la Commune.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.



✚ Il est précisé :

- Mme MARTEAU représentée par Mme FRENEHARD ne prend pas part au vote.
- M. TRANQUART représenté par M. MORIN ne prend pas part au vote.

N°38/2018 - ACQUISITION DE MATERIEL ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE ET RESEAU

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** l'achat d'un désherbeur, pour un montant de 37 226 € TTC.
- **D'AUTORISER** l'achat d'une laveuse, pour un montant de 11 534,40 € TTC.
- **DE SOLLICITER** les subventions correspondantes auprès de l'Agence de l'eau Seine - Normandie et RESEAU.
- **DE S'ENGAGER** à ce que ce matériel soit utilisé conformément aux recommandations dans l'objectif de réduction d'usage des produits phytosanitaires.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.
- **PRECISE** que les biens acquis seront amortis conformément à la délibération en vigueur au sein de la collectivité.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

N°39/2018 – DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE MAIRE OU SON ADJOINT DELEGUE A SIGNER TOUTES CONVENTIONS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, décide par 18 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. TANCREZ) et 0 ABSTENTION :

- **D'ACCORDER** à Monsieur le Maire ou à son Adjoint délégué de signer toutes conventions d'objectifs, annuelles ou pluriannuelles, de mise à disposition de locaux, de matériels et de personnel, inférieure ou égale à 10 000 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

N°40/2018 - INDEMNITÉS DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE AU BUDGET POUR LE RECEVEUR

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :



- **DE DEMANDER** le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- **D'ATTRIBUER** 100 % de l'indemnité de conseil et d'assistance en matière budgétaire. Cette indemnité sera versée à compter de 2018, avec une année de décalage.
- **DECIDE** que la révision annuelle de l'indemnité de conseil interviendra automatiquement en application des dispositions conjuguées de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 et de la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

N°41/2018 – INDEMNITE DES ELUS AU TITRE DES COMMUNES CLASSÉES STATIONS DE TOURISME

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE FIXER** la majoration au titre des Communes classées stations de tourisme à 40.00% pour le Maire et les quatre Adjointes, de l'enveloppe brute majorée annuelle.
- **DE PRECISER** que cette majoration est due, à compter du 1er janvier 2018, pour toute la durée du mandat électif.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

N°42/2018 – INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, décide par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (Mme GESLAIN) :

- **DE FIXER** pour l'année 2018 l'indemnité de gardiennage des églises communales au plafond indemnitaire.
- **DE PRECISER** que cette indemnité, modulée selon le lieu de résidence officiel, sera versée à la Paroisse Saint-Regnobert.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.



N°43/2018 - CRÉATION D'UN ACCUEIL PÉRISCOLAIRE COMMUNAL À LA RENTRÉE SCOLAIRE 2018 (À COMPTER DU 03 SEPTEMBRE 2018)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, décide par 15 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. TRANQUART) et 3 ABSTENTIONS (Mme AUDIGIE, M. JUMEL, M. TANCREZ) :

- **LA MISE EN PLACE** de l'accueil périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2018. L'accueil périscolaire sera assuré le matin de 7h30 à 8h45, pendant la pause méridienne de 11h45 à 13h30 et le soir de 16h30 à 19h00, le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.
- **DE SOLLICITER** la Caisse d'Allocations Familiales par l'intermédiaire du Contrat Enfance-Jeunesse afin de soutenir financièrement cet accueil périscolaire.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrites au budget 2018.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

N°44/2018 – SIGNATURE D'UN CONTRAT ENFANCE JEUNESSE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2018/2019 ET SUIVANTS.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, décide par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (Mme AUDIGIE) :

- **DE SOLLICITER** la signature d'un Contrat Enfance et Jeunesse avec la Caisse d'Allocation Familiales du Calvados, dans le cadre de la création d'un accueil périscolaire communal.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

N°45/2018 – SERVITUDE ENTRE LE SDEC ET LA COMMUNE DE SAINT AUBIN SUR MER

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE CONSENTIR** au SDEC Énergie une servitude sur le terrain référencé AI57, appartenant à la Commune de Saint Aubin sur Mer.
- **D'AUTORISER** le SDEC Énergie à y établir à demeure un câble basse tension et un coffret, occasionnant une servitude sur ce terrain de 79,50 m².
- **DE PRECISER** que la perception de la contribution de sécurité immobilière est évaluée à 100 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.



COMPTE - RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AUBIN SUR MER
3 AVRIL 2018 – 20h00

N°46/2018 - MOTION POUR LE MAINTIEN DE L'ORCHESTRE RÉGIONAL DE NORMANDIE

Les élus du conseil municipal de la commune de SAINT AUBIN SUR MER, par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS (Mme GESLAIN, M. JUMEL),

- **DÉCIDE D'ADOPTER** une motion pour le maintien de l'Orchestre Régional de Normandie.

+ Demande d'autorisation d'ajout de deux points à l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Création d'un poste de Technicien suite à promotion interne
- Création d'un poste permanent d'adjoint technique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

N°47/2018 – CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN SUITE A PROMOTION INTERNE.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **LA CRÉATION**, à compter du 1^{er} avril 2018, d'un emploi permanent à temps complet de Technicien – Catégorie B (grade d'avancement).
- **D'ADOPTER** la modification du tableau des emplois 2018, ainsi proposée.
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

N°48/2018 – CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'AJOINT TECHNIQUE - CATÉGORIE C, FILIÈRE TECHNIQUE (ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION C1).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE CRÉER** au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial - Catégorie C, filière technique (échelle de rémunération C1) à raison de 35 heures (durée hebdomadaire de travail).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

